

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 262

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. YVES MORAINÉ

OBJET

Collège les Hauts de l'Arc à Trets : lancement de l'opération de restructuration partielle et accessibilité du collège.

**Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Collèges
0413312226**

PRESENTATION

SITUATION DU DOSSIER

Le collège Les Hauts de l'Arc est situé rue Marius Jatteaoux à Trets.
Ce collège a été construit en 1981. La surface construite de l'établissement est de 4 800 m² pour une surface cadastrale de 10 400 m². Il accueille environ 520 élèves.

Excepté une extension du logement de la gestionnaire (2009) et une rénovation de la ½ pension (2006-2007), le collège n'a jamais fait l'objet de travaux de rénovation. Seules des interventions d'entretien courant ou de réparation ont été réalisées.

L'étude de faisabilité réalisée en 2012 et révisée en 2016 suite à une évolution des besoins fait apparaître des dysfonctionnements et pathologies.

Elle met en évidence la mauvaise qualité des fenêtres et des volets roulants (châssis aluminium coulissants avec simple vitrage et volets roulants métalliques d'origine en mauvais état, peu étanches à l'air), l'absence d'isolation et un système de chauffage non performant (convecteurs électriques ancienne génération) entraînant des consommations excessives et une sensation d'inconfort. La majorité de l'ensemble de l'éclairage du collège est réalisé par des équipements ancienne génération peu économes en énergie.

Les revêtements de murs, sols et plafonds sont vétustes et il a été repéré de l'amiante dans les dalles de sol et colle (2 900 m²), les meneaux des menuiseries et certains conduits et gaines.

Sur le plan de l'organisation et de la configuration des locaux, le pôle scientifique (salles de SVT et de sciences physiques) et le pôle d'enseignement artistique sont déficitaires en surface. L'administration, la vie scolaire, l'infirmerie et les locaux des agents présentent quelques dysfonctionnements. La complexité des circulations des étages gêne le cheminement et le contrôle des élèves.

Le diagnostic accessibilité pour les personnes handicapées fait état d'un certain nombre de difficultés au sein de l'établissement.

Enfin, le collège ne comporte pas de salle polyvalente permettant d'accueillir des groupes pour des réunions exceptionnelles, des conférences et pratiquer des activités artistiques et sportives. Les élèves ne disposent pas d'un foyer à part entière, mais seulement d'une salle de ping-pong en sous-sol. Le collège ne dispose pas de vestiaires EPS.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est envisagé de réaliser une restructuration globale de l'établissement.

Il est prévu de réaliser une construction neuve permettant la création d'une salle polyvalente (qui accueillera également les activités du foyer), du pôle d'enseignement artistique et des locaux EPS (vestiaires, espace rangement).

L'emprise nécessaire pour cette construction ne permet pas de la positionner sur la cour (qui a retrouvé récemment toute sa capacité). Il est envisagé de la construire au niveau de l'entrée principale du collège avec reconstruction de tout ou partie de la loge, des 3 logements et des garages. Cet ensemble de bâtiments neufs participera à la requalification et une meilleure identification de l'entrée du collège et de sa limite avec l'espace public

Dans la recherche de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments existants, la rénovation des systèmes de chauffage, de ventilation et d'éclairage ainsi que le traitement global de l'enveloppe des bâtiments seront réalisés. Une installation de chauffage au gaz sera mise en place, les parois, planchers et toitures seront isolés et les menuiseries extérieures seront remplacées.

La rénovation globale des aménagements intérieurs comprendra la réfection de tous les sols (y compris retrait d'amiante), des enduits muraux, des peintures, des protections murales et des faux plafonds.

La rénovation des bâtiments existants sera accompagnée de la restructuration du pôle de sciences et la reconfiguration ponctuelle de certains locaux (salles d'enseignement général). Les circulations des étages seront reprises pour supprimer les zones masquées. Certains locaux de l'administration, la vie scolaire, l'infirmerie et les locaux des agents seront également restructurés.

Il est prévu de rendre l'ensemble des accès, des cheminements et des locaux conforme à la réglementation accessibilité aux personnes handicapées.

L'opération étant réalisée en site occupé, il est prévu l'installation de locaux provisoires qui permettront de limiter les nuisances pour les utilisateurs pendant la durée des travaux (18 mois).

OBJET DU PRESENT RAPPORT :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation pour le lancement de l'opération de restructuration partielle et accessibilité du collège Les Hauts de l'Arc à Trets :

- les procédures de passation des marchés de prestations intellectuelles autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre,
 - les principaux éléments du programme,
 - le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,
- et de vous informer du lancement des consultations afférentes à l'opération.

I – PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES AUTRES QUE LES ASSURANCES, ET DE LA MAITRISE D'OEUVRE :

Il est nécessaire de lancer les consultations et notamment de fixer le mode de passation des marchés de prestations intellectuelles, autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre.

Les prestations intellectuelles et certaines prestations nécessaires en cas de dévolution des travaux par corps d'état séparés seront lancées conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

II – DESIGNATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE :

Le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé selon la procédure de concours restreint conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le nombre de concurrents admis à participer peut être fixé à 5.

III - PROGRAMME DE L'OPERATION

Le programme de l'opération sera finalisé à l'issue des études préalables.

Il convient de préciser que ce programme intégrera un ensemble d'objectifs de nature à répondre aux préoccupations de développement durable.

Les principaux éléments du programme, dont le détail figure en **annexe 1** du présent rapport, portent sur la construction de bâtiments neufs, l'amélioration des performances énergétiques, la restructuration partielle des bâtiments existants, la rénovation globale des aménagements intérieurs et la mise en conformité de l'accessibilité, avec mise en place d'installations provisoires pendant la durée des travaux.

Les principaux éléments du programme sont soumis à votre approbation.

ENVELOPPE FINANCIERE

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évalué à **13 000 000 €T.T.C.** dont :

- **1 730 000 €T.T.C.** pour les prestations intellectuelles
- **11 270 000 €T.T.C.** pour les travaux.

Ce montant est susceptible d'être révisé dès que les études préalables auront permis de définir les contraintes de réalisation de l'opération.

Il est à noter que ce rapport de présentation d'opération est à ce stade sans incidence budgétaire.

Une fiche financière, prévisionnelle et détaillée, est jointe en **annexe 2** du présent rapport.

PROPOSITIONS

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendrait pour le lancement de l'opération de restructuration partielle et accessibilité du collège Les Hauts de l'Arc à Trets :

- d'approuver le principe de restructuration partielle et d'accessibilité du collège et d'engager les procédures nécessaires à la réalisation des prestations intellectuelles autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre,
- de valider les principaux éléments du programme de l'opération conformément à **l'annexe 1** jointe au présent rapport,
- de fixer le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 13 000 000 € conformément à l'annexe 2 jointe au rapport.

En cas d'accord de votre part, je lancerai :

- les consultations pour les marchés de prestations intellectuelles, autres que les assurances conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en fixant le nombre de concurrents admis à participer à 5.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges et de Monsieur le délégué aux Marchés Publics et Délégations de Service Public, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL